



HAL
open science

L'évolution de la politique d'archivage au Yémen

Mohammed Tawaf

► **To cite this version:**

Mohammed Tawaf. L'évolution de la politique d'archivage au Yémen. De la Pierre au Papier du Papier au Numérique ” (PPPN), Université Senghor, Feb 2019, Alexandrie, Égypte. hal-03941065

HAL Id: hal-03941065

<https://hal.science/hal-03941065v1>

Submitted on 16 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'évolution de la politique d'archivage au Yémen

TAWAF Mohammed

Doctorat en histoire moderne et contemporaine (École nationale des Chartes), Paris

Membre du CJM :

Centre Jean Mabillon, École des chartes – PSL, Paris, France)

m_tawaf@yahoo.com

Introduction :

Les archives ont une grande importance pour la vie des nations et des citoyens. Elles sont leur mémoire en tant que sources d'informations et un nombre croissant d'Etats assurent la formation des archivistes, en prenant soin de préserver les archives par la construction de centres qui protègent, conservent et rendent accessibles les fonds.

La possibilité d'accès aux archives publiques exige l'application de méthodes et la création d'une législation et d'une réglementation pour leur valorisation. Elle est donc en lien direct avec la situation politique, administrative et sociale du pays. En France, la Révolution a inauguré une nouvelle ère sur le plan juridique et institutionnel en promulguant la première loi sur les archives du 7 messidor an II (25 juin 1794). En 1979, une nouvelle loi a été votée pour les archives et cette loi a inspiré en grande partie le cadre juridique des Archives au Yémen. Au Yémen, après la révolution de 1962, l'administration yéménite s'est d'abord inspirée du système administratif égyptien et soudanais. Il faut attendre les années 1970 pour que le Yémen mette en place un premier règlement sur les archives pour l'organisation centrale de planification (1975). On peut dire que la situation des archives selon les pays révèle la diversité des cultures et leur attachement aux documents.

Ces développements sont bien en place dans les pays développés comme la France ainsi que dans certains pays arabes comme l'Égypte et la Tunisie. Les nouvelles conceptions des archives y font l'objet d'un consensus de la part des institutions et des citoyens concernés. Dans cette thèse, je m'intéresse à l'application de ces idées dans un pays où l'histoire des archives est à la fois très différente et pourtant fortement liée aux traditions et aux méthodes européennes (en particulier françaises) : le Yémen. L'observation de ce pays permet d'étudier l'histoire des institutions, des approches et des méthodes archivistiques sous un angle original.

1. Problématique

Pendant plusieurs siècles, le Yémen n'a pas porté d'intérêt institutionnel à ses archives, en raison de son isolement du monde extérieur à cause de l'occupation ottomane au nord du pays et de l'occupation britannique au sud.

La conservation des archives publiques se fait dans l'intérêt de l'État et le législateur doit assurer leur pérennité et leur accessibilité sans limite de durée. Au Yémen, cette fonction de conservation et d'accessibilité a été progressivement confiée au CNA dont je propose de présenter la création, les réalisations, les échanges avec les institutions européennes et les difficultés. C'est le CNA qui est chargé du contrôle scientifique et technique de la conservation des archives dans les institutions depuis la création des documents jusqu'à la préparation de leur versement, d'évaluer les manques des services d'archives en matière de conservation et de mettre en valeur les archives. Mon travail au Centre national des archives m'a permis d'ajouter cette analyse technique à l'étude historique par laquelle débute cette thèse.

L'étude du contexte scientifique, culturel et politique de cette création permettra d'éclairer l'histoire de l'archivistique yéménite à travers ce cas lié à l'Égypte, à la Tunisie et à l'Irak comme aux pays européens.

Son fonctionnement, ses actions et ses différents acteurs (Yéménites, Arabes, experts occidentaux) permettent de comprendre la situation de la recherche en archivistique et ses retombées dans un pays arabe réputé pour la richesse de ses fonds d'archives (en particulier de ses collections de manuscrits) mais confronté à une histoire politique violente. On examinera notamment les questions suivantes pour ce cas d'étude :

- Quels sont les avantages de ce Centre?
- Quelles sont les spécificités des fonds d'archives à traiter au Yémen? Quelles sont les spécificités des structures yéménites en termes de moyens humains, financiers, historiques et culturels ?
- Comment sensibiliser les fonctionnaires à l'importance des archives ? Par quels moyens ?
- Quel fut le rôle du CNA dans la mise en place d'un système d'archivage dans les institutions gouvernementales ?
- Comment le département de sciences de l'information et des bibliothèques encadre-t-il la formation et les recherches des étudiants dans le domaine des sciences de l'information et des archives?

2. Rappel historique

Le Yémen est situé au sud-ouest de la péninsule arabe, regardant l'Afrique et ouvert sur la mer Rouge, ce qui lui donne une situation privilégiée et convoitée pour des raisons soit stratégiques, soit simplement commerciales. Les pays frontaliers du Yémen sont l'Arabie Saoudite au Nord, le sultanat d'Oman à l'Est, l'océan Indien au Sud, la mer Rouge à l'Ouest.

Carte 1 : Les Yémen de 1990 à nos jours



Le Yémen est une république islamique¹. Sanaa, fut désignée comme capitale politique, tandis qu'Aden était choisie comme capitale économique. D'une superficie de 527,968 km², le Yémen comptait 23 154 000 habitants en 2010².

Le développement de la transcription des activités humaines montre qu'il existait bien un système d'archives dans ces royaumes, et la grande historienne yéménite al-Hamdānī³ a confirmé que les documents royaux et des registres himyarites (110 avant J.-C. – 525 après J. C.) avaient été conservés dans certaines familles et utilisés par la

1 Constitution de la République du Yémen, article 1, 22 avril 1990.

2 Organisation centrale des Statistiques, *Livre de statistiques 2010*, Sanaa, 2011.

3 Abū Muḥammad al-Ḥasan ibn Aḥmad ibn Ya'qūb al-Hamdānī (~ 893- 945 à Sanaa, Yémen) était un géographe, poète, grammairien, historien et astronome arabe. Il fut l'un des meilleurs représentants de la culture islamique des dernières années du Califat abbasside.

suite entre le VIII^e siècle avant J.-C. et le VII^e siècle après J.C. pour les documents et les registres de familles (état civil)⁴.

En 2001, de nouvelles inscriptions sur des bâtonnets de bois ou feuilles de dattiers ont été découvertes dans les ruines des anciennes villes du Jawf. L'analyse des chiffres et l'étude des formules ont révélé le contenu de ces inscriptions, qui sont des correspondances et des registres concernant des affaires quotidiennes. Ces découvertes confirmaient une fois encore que les Yéménites s'étaient intéressés depuis longtemps à l'archivage des activités, des réalisations, des droits des personnes ou des groupes, des lois cérémonielles et des affaires de l'État⁵.

Le Yémen a connu une grande instabilité politique en raison des guerres extérieures et intérieures. Le pays a été affecté par des conflits internes opposant des imams désireux de prendre le pouvoir. S'y ajoutaient les ambitions des puissances étrangères comme les Ottomans au Nord et les Britanniques au Sud qui voulaient le contrôler parce qu'il est situé dans un endroit stratégique et surplombe la mer Rouge et la mer d'Arabie. Les Ottomans ont dominé le Yémen du nord de 1872 à 1918 et les Britanniques ont tenu Aden et les provinces du Sud du Yémen de 1839 à 1967⁶.

La succession souvent violente de ces régimes a provoqué d'importantes pertes d'archives. Quand les Ottomans ont quitté le Yémen en 1918, ils ont emporté la plupart des documents essentiels, provoquant ainsi leur dispersion dans les archives turques à Istanbul. Il en reste toutefois une petite partie conservée par des particuliers, notamment des documents personnels ou des titres de propriété. De même les Britanniques ont emporté la plupart des documents de leur gestion du Yémen du sud en 1967.

Après 1918, les imamats qui portait le nom de Royaume mutawakkilite du Yémen ont pris le pouvoir jusqu'en 1962 et la partie nord du pays a pris le nom de République arabe du Yémen (Yémen du Nord).

D'autres pratiques administratives ont gêné la conservation des archives. En raison de la rareté du papier au Yémen, il arrivait que l'Imām Yahyā (1918-1948) donne l'ordre de réutiliser les documents ottomans et d'écrire sur le verso des pages, ce qui endommagea la plupart de ces documents, déchirés en plusieurs morceaux ou réécrits. Les imamats (1918-1962) ont suivi les méthodes administratives des Ottomans. Quant aux Britanniques, ils ont imposé les leurs à Aden mais, dans les provinces du Sud, les Sultanats et les États ne les ont pas appliquées.

4 'Alī Ṭawāf, *Ṭaṭawwur Ḥifāz wa Tanzīm al-Wathā'iq fī el-Yaman* [Le développement de la conservation et de la gestion des documents au Yémen], Sanaa, 'Alī Ṭawāf, 2007, p. 34 – 37.

5 Jacques Ryckmans et Yūsuf Muḥammad 'Abd Allāh, *Textes du Yémen antique inscrits sur bois*, Louvain-la-Neuve, Institut Orientaliste de Louvain, 1994, p. 15.

6 Aḥmad Fakhrī, *al-Ḥukm al-'Uthmānī fī al-Yaman : 1872-1918* [La domination ottomane au Yémen : 1872-1918], Le Caire, Hay'at al-Miṣriyya al-'Āmma li-l-Kitāb, 1976. p. 347.

Figure 1 : Une moyen de conservation des documents a utilisé avant 1962



Du côté du gouvernement et de l'administration, le Yémen du Nord (République arabe du Yémen) a hérité du système administratif ottoman du pays en 1918, et en 1962 il a été influencé par ceux d'Égypte et du Soudan d'une part, et par le système administratif britannique au Sud (République démocratique populaire du Yémen) d'autre part. Malgré plusieurs tentatives pour organiser et développer la conservation des archives dans les ministères et les institutions gouvernementales, ces efforts n'ont pas abouti en raison du manque de sensibilisation des fonctionnaires, des dirigeants et de la société civile en général.

Personne ne s'est intéressé aux archives après la révolution de 1962, mais quand, en 1963, l'ambassade du Yémen à Paris a informé Sanaa que l'Imam Aḥmad détenait cinq millions de livres à la banque Crédit suisse à Paris, l'État a nommé un comité des archives pour rechercher les documents nécessaires pour récupérer ces fonds. Ce comité était le premier chargé de collecter les archives au Yémen. La seconde initiative a été la création du Centre Yéménite d'Études et de Recherche (CYER) en 1972. Sa mission est alors de collecter tout ce qui concerne le patrimoine et les révolutions yéménites pour en écrire l'histoire. Mais cela ne constituait pas une véritable politique de collecte des archives publiques et privées. Il n'existait aucun règlement organisant les archives au CYER. Le Yémen du Sud s'est lui aussi intéressé à la conservation du patrimoine, en créant en 1974, deux ans après la création du CYER à Sanaa, le Centre Yéménite de Recherche Culturelle à Aden.

L'actuelle nation yéménite est née en 1990 de la réunion de la République démocratique et populaire du Yémen (Yémen du Sud) et de la République arabe du

Yémen (Yémen du Nord). L'histoire du pays est marquée par une forte instabilité politique, qui continue de nos jours.

La volonté de récupérer les fonds et les propriétés de l'Imam, puis la question des frontières entre le Yémen et L'Arabie saoudite pose des problèmes croissants pour l'Etat nord yéménite (la République Arabe du Yémen). Ce sont les premiers motifs de préoccupations de l'Etat pour les archives. En 1963, le président al-Sallal ordonne de chercher et récupérer les archives du palais de Taz. Vingt ans plus tard, en 1984, l'État crée un Comité des archives au Bureau de la Présidence de la République et a d'abord été chargé de collecter les documents comme la correspondance sous l'empire ottoman (1536-1918) et les imamats (1918-1962), les plans, rapports et titres fonciers. Le Comité a ensuite entrepris de collecter les archives conservées dans les institutions gouvernementales.

En 1989, dans le cadre de l'UNESCO, l'ICA a chargé Arnaud Ramière de Fortanier, inspecteur général des Archives de France, de visiter le Yémen du Nord et du Sud pour étudier les archives administratives, établir un guide sur l'existence d'infrastructures d'information et évaluer l'intérêt de l'Autorité nationale pour créer un système d'archives nationales. Il a visité plusieurs institutions yéménites et recommandé de créer un service des archives nationales au Yémen du Nord comme du Sud.

Comme le Yémen au Nord avait plus d'archives que le Yémen du Sud, il a recommandé d'y créer un Centre national des archives en priorité dans un délai de quatre ans, prolongé éventuellement jusqu'en 1995. Ces idées sont considérées comme la pierre angulaire du CNA⁷.

3. Le Centre national des Archives

Le Centre national des Archives a été créé par le décret présidentiel n° 25 du 10 février 1991⁸. Le Cadi 'Alī Abu-al-Ridjāl en a été nommé directeur avec rang de ministre.

Il s'agit du premier décret organisant les archives au Yémen et créant un centre chargé de la conservation et préservation des archives de l'État, du traitement et de la communication des archives selon les règles professionnelles.

L'article premier concerne la création d'un centre appelé « Centre National des Archives (documents / al-wathā'iq) ». Ce centre est l'une des principales unités du Bureau de la Présidence et le décret présidentiel n° 38 de 1996⁹, lui donne la

7 Arnaud Ramière de Fortanier, Les archives de la République arabe du Yémen : rapport de mission Sanaa, 1989, CNA, Sanaa, p. 1-10

8 Décret présidentiel, Archives du CNA, dossier 1-2, le décret de création du CNA et ses modifications, CNA, Sanaa.

9 *Idem.*

personnalité juridique et l'autonomie financière, et le rattache directement au Bureau de la Présidence.

Les articles deux et trois fixent les objectifs et les missions du CNA qui sont de collecter, organiser, restaurer et conserver les archives de l'État yéménite. Les articles quatre à six instituent un conseil consultatif et en définissent les missions. Les articles sept à neuf portent sur l'organisation administrative et financière du CNA. Enfin les articles dix à treize contiennent des dispositions générales sur le versement des archives au CNA et l'accès à ces archives.

Le rattachement du CNA au Bureau de la présidence de la République lui a donné l'autorité indispensable pour collaborer avec d'autres institutions et obtenir le versement des archives des ministères et des institutions gouvernementales. Le Bureau du Président de la République considère l'archivage et la documentation comme des activités essentielles qui méritent son attention.

La stratégie nationale en matière d'archivage comporte deux volets. Le premier consiste à collecter les archives qui sont conservées dans toutes les institutions gouvernementales et les archives privées intéressant l'histoire du pays. Le second volet de la stratégie du CNA est la collecte des archives qui concernent le Yémen à l'étranger, en Turquie, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays.

Au lendemain de la création du CNA, en 1991, son directeur a sollicité l'UNESCO pour voir comment cette organisation pouvait aider le CNA dans le domaine des archives comme elle l'avait fait en 1989. Le rapport Ramière de Fortanier avait préconisé que l'UNESCO aide le Yémen à créer des Archives nationales et les autorités nationales étaient conscientes que le CNA avait besoin simultanément des efforts nationaux et d'un soutien international.

En raison des contraintes financières du CNA qui travaille avec un minimum d'équipement et de moyens humains, un financement externe du projet était nécessaire¹⁰. C'est pourquoi le directeur du CNA a demandé à l'UNESCO de participer à la création d'un système d'archivage au Yémen.

Le CNA et l'UNESCO, le CNA a approuvé et signé, le 10 janvier 1992, le projet « YEM/92/041 *Records and Archives Management* (RAM, Programme de gestion des documents et des archives). Ce projet, piloté par le CNA, a contribué à la mise en place d'un système de gestion des documents d'archives et des archives audiovisuelles qui couvrait toutes les institutions gouvernementales du pays. Ce projet était financé par le PNUD, signé par le Ministère yéménite du Plan et du Développement, par le directeur du CNA et par le résident du PNUD à Sanaa. D'une durée de cinq ans et d'un montant de 616 720 USD.

L'objectif du projet était de doter le Yémen d'un système d'archives complet. Il prévoyait notamment l'élaboration d'instruments légaux et réglementaires, la

¹⁰ *Project Document of the Government of the Republic of Yemen, Strengthening of the National Archives*, 10 janv. 1992, Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20030318/72.13, dossier du CIA, Yémen (1950-1993).

construction du bâtiment des Archives nationales, l'organisation des services d'archives courantes dans les départements ministériels, la formation d'au moins neuf archivistes professionnels (à l'étranger), d'une douzaine de fonctionnaires assistants et d'une dizaine de techniciens pour l'atelier de restauration et le service informatique, la préservation des archives locales et des archives audiovisuelles¹¹.

Le CNA a ainsi reçu quarante missions d'experts pour élaborer sa législation, pour la formation de ses employés aux archives courantes, intermédiaires et définitives, aux archives audiovisuelles et à l'informatique, pour la construction du bâtiment, la préservation et la restauration des archives et la réalisation de microfilms.

Le projet «Records and Archives Management» (Programme de gestion des documents et des archives) qui s'est achevé en 1997. Charles Kecskeméti, le Secrétaire général de l'ICA, a considéré que le CNA avait réussi un grand nombre de réalisations dans ce domaine et qu'il était même plus développé que certaines Archives arabes établies avant le CNA et qui avaient, elles, des moyens financiers suffisants.

La Branche Régionale Arabe ARBICA de l'ICA a aussi facilité le développement du CNA sur une courte période dans plusieurs directions :

1. Le cadre juridique :

L'absence de loi sur les archives ne permet pas d'obliger les institutions gouvernementales à verser leurs archives au CNA, ni de les organiser. La loi d'archives est un axe du projet RAM (UNESCO). Le CNA a établi en 1994 la première loi sur les archives dans la région et elle a été modifiée en 1997. Cette loi organise les archives publiques et privées, oblige à verser les archives historiques au CNA, à organiser leur restauration et leur communication. À cause des lacunes et de l'inefficacité de la loi, une nouvelle loi fut promulguée en 2002 et un règlement d'application de cette loi en 2005 a été approuvé qui est devenu le cadre de référence sur les archives. Il oblige les institutions gouvernementales à organiser et conserver les archives courantes et intermédiaires dans des locaux adaptés. Comme nous l'avons montré en le comparant à d'autres cadres juridiques, le cadre juridique archivistique yéménite est inspiré des lois canadienne, française et tunisienne.

La durée de conservation des archives publiques dans l'institution productrice est de dix ans à partir de la date de leur création ou de leur acquisition. Puis elles doivent être versées au CNA conformément à la loi sur les archives de 2002. La loi de 2002 détermine les délais de communication des archives publiques : après seulement trente ans à partir de la date de leur création ou de leur acquisition, ou à partir de la dernière date mentionnée sur le document. Néanmoins, elle peut augmenter ce délai jusqu'à soixante ans pour les documents liés à la sécurité de l'État et à la politique extérieure, ainsi que pour les documents d'enquêtes judiciaires et les données statistiques qui ont

11 *Idem.*

été réalisées par les institutions et pour les documents qui contiennent des informations sur la vie privée des personnes ou de leurs familles, ou qui concernent des affaires portées devant la Cour.

2. Les ressources humaines du CNA

En 1991, Les autorités nationales ont nommé le directeur et plusieurs fonctionnaires diplômés en diverses spécialités, mais aucun archiviste compétent n'était en mesure de vérifier leur travail. Un programme de formation bien défini et approprié a dû être élaboré et réalisé¹².

Le pays ne disposant pas d'archivistes professionnels, six diplômés universitaires (d'autres disciplines) ont été affectés au CNA en 1992¹³.

Tableau 1 : Croissance du nombre de fonctionnaires de 1992 à 2013

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fonctionnaires du CNA	6	8	9	15	15	16	16	25	34	45	57	63	74	75	75	75	76	78	80	80	81	81

Tableau 2 : Niveau d'étude des fonctionnaires en 2014¹⁴

Doctorat	Master	Bac + 4	BAC	primaires (CEP) +	Sans éducation	Total
3	9	25	14	7	13	71

En 2010, le nombre de fonctionnaires s'élevait à quatre-vingt-un, plus le directeur et le directeur adjoint, après le recrutement d'une directrice générale de la restauration et

12 *Project of the government of the Republic of Yemen: project document*, 10 janvier 1992, Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20030318/72.13, dossier du CIA, Yémen (1950-1993).

13 Charles Kecskeméti, *Archives du Yémen*, 10 juil. 1992 Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20030318/72.13, dossier du CIA, Yémen (1950-1993).

14 Direction des ressources humaines du CNA, Liste de fonctionnaires en 2014, juin 2014, dossier gestion des ressources humaines (2-1/3), CNA, Sanaa.

du microfilm, d'un spécialiste de la gestion des documents et des archives et de deux agents de services¹⁵. Ils se répartissent ainsi: neuf fonctionnaires avec le grade de directeurs généraux, deux fonctionnaires comme assistants spécialistes, trente-trois comme chefs de secteurs, vingt-deux fonctionnaires au grade technique (exécutifs), sept fonctionnaires avec le grade d'artisans (niveau cinq) et dix avec le grade de personnel de service (ménage, cafétéria-et gardiens) (niveau six).¹⁶.

Selon l'analyse de l'enquête de 2012 sur l'état présent et futur du CNA¹⁷, il apparaît que 60% des fonctionnaires ne sont pas satisfaits de leur travail, parce qu'ils n'accomplissent pas les tâches et les missions prévues par le règlement du CNA et pour lesquelles ils ont été nommés. Par exemple, le chef de la section des archives privées et le chef de la section des archives du gouvernement travaillent sur les archives ottomanes avec le chef de la section de la sensibilisation et de la recherche (Direction générale de la recherche, de la publication et de la sensibilisation).

3. Matériel de conservation :

Pour préserver les originaux des documents, suivant les conseils des experts, le CNA a créé en 1997 un atelier de restauration et de microfilm des documents abimés à cause de l'humidité ou des moisissures. Il a acheté du matériel de conservation, notamment pour la restauration de documents et des matériels de microfilm. En 2006 le CNA a aussi modernisé tout son équipement de matériels microfilm et audiovisuels grâce à une subvention du gouvernement japonais.

Le CNA a ouvert une partie de ces fonds à la communication pour les chercheurs, selon les délais de la communicabilité de la loi sur les archives de 1994 et de 2002. La loi française sur les archives est plus libérale que la loi yéménite sur la communication des archives parce qu'elle n'impose aucune condition pour l'accès aux archives.

Le CNA a procédé à la copie de plusieurs archives, notamment celles qui sont conservées à la Bibliothèque nationale d'Aden, au CYER à Aden et celles qui sont conservées dans la branche du CNA à Seyoun, qui ne seront sans doute jamais versées au CNA.

15 CNA, Évaluer le plan quinquennal de 2005- 2010, décembre 2010, dossier Plan quinquennal (1-9), CNA, Sanaa.

16 Direction des ressources humaines du CNA, bulletin de salaire des fonctionnaires, octobre 2010, dossier gestion des ressources humaines (2-1/3), CNA, Sanaa.

17 Fonctionnaire du CNA, Réponse au questionnaire sur l'analyse des besoins et la situation actuelle du CNA, oct. 2012, Sanaa.

4. Collecte et conservation des archives historiques au CNA :

Le CNA a collecté des archives anciennes conservées dans les institutions gouvernementales ; le CNA les archives papier versées par les institutions gouvernementales et données ou achetées. Ces archives couvrent une période qui commence avec la première présence ottomane au Yémen en 1533 et qui s'étend jusqu'en 2008. Les archives conservées au CNA représentent en 2013 un total de 7655 ml et 9098 registres. Ils comprennent quatre groupes¹⁸ :

1. Les archives ottomanes (1538-1918)
2. Les archives avant la révolution du Yémen, elles se divisent en deux parties :
 - Les archives du royaume mutawakkilite, celui des imams du Yémen de 1914 à 1962)
 - Les archives datant de l'occupation britannique (1839-1967)
3. Les archives avant la réunification du Yémen. Elles sont divisées en deux sections
 - Les archives de la République arabe du Yémen, de 1962 à 1990
 - Les archives de la République démocratique du Yémen, de 1967 à 1990
4. Les journaux (la presse) : il s'agit de journaux couvrant la période de 1879 à nos jours, pour la plupart des journaux d'État et des partis d'opposition.

Figure 2 : Les magazines des archives au CNA

¹⁸ Direction des Archives du CNA, les fonds des archives, 2009, dossier plan annuel (1-10), CNA, Sanaa.



5. La sensibilisation et la formation des fonctionnaires :

Une des missions du CNA et un des axes du projet *Records and Archives Management* (RAM) est d'assurer la formation des personnels du CNA aux métiers des archives et celle des agents des institutions gouvernementales à la gestion des archives administratives.

Comme le pays ne dispose pas d'archivistes professionnels, la formation et la qualification des fonctionnaires du CNA et des institutions gouvernementales ont été assurées par un programme de formation de courte durée au sein du CNA ou à l'étranger.

5.1. La Formation au CNA

Le CNA a organisé des formations par l'expert du projet RAM et des professeurs de l'Institut Supérieur de Documentation de Tunis (ISDT), pour organiser les archives dans les institutions et au CNA. Deux actions ont été conduites : former les personnels des secrétariats généraux dans les directions, d'une part ; former les archivistes au recensement et la conservation des documents anciens qui ont une valeur historique, d'autre part. Ces formations intensives duraient une semaine ou deux.

Le CNA a organisé dix-neuf formations entre 1993 et 2002, destinées aux ministères et institutions gouvernementales centrales ; quarante-six institutions

gouvernementales centrales¹⁹, représentées par cinq cent soixante-deux personnels de secrétariat et des personnels des services d'archives (archivistes et personnel administratif), y ont participé. C'est-à-dire que quatre-vingt-une institutions, soit 66,43 % des institutions centrales, n'ont pas assisté aux formations relatives à la gestion des archives.

Le succès de la formation peut se mesurer au nombre élevé des participants et surtout au fait qu'il n'y ait pas eu de défection²⁰.

Les séances d'ouverture ou de clôture des formations ont été présidées par le ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative ou par le directeur du Bureau de la Présidence de la République. Les formations ont fait l'objet de reportages diffusés sur les chaînes de la Télévision nationale et dans la presse nationale. Ce caractère officiel montre l'importance accordée aux Archives.

Grâce à l'expérience des hauts fonctionnaires du CNA dans le domaine archivistique, en particulier leur connaissance des lois sur les archives et des règlements et grâce aux formations dispensées au CNA, en Tunisie, en Egypte et en Turquie, à partir de janvier 2004, le CNA a pu passer à une autre étape de formation. Des cours ont été donnés par des hauts fonctionnaires du CNA et un professeur de l'institut national des sciences administratives du Yémen sur l'organisation des archives centrales et celle des institutions locales. Le CNA a aussi organisé des formations sur la restauration et la reliure des documents au profit non seulement des Yéménites, mais aussi d'institutions d'autres pays arabes.

Entre 2005 et 2010, le CNA a donné six formations sur l'organisation des archives et les directions des secrétariats qui ont été suivies par trente-six institutions centrales et quarante-cinq bureaux exécutifs locaux des gouvernorats et ont bénéficié à deux cent quarante-six fonctionnaires. Le CNA n'avait pas organisé de formation pour les bureaux locaux entre 1993 et 2004²¹, date à laquelle il a créé les branches d'Aden et de Seyoun.

5.2. Les formations des archivistes à l'étranger

Grâce aux relations bilatérales du CNA, des archivistes ayant suivi une première formation au CNA ont pu la compléter à l'Institut supérieur de documentation de Tunis, aux Archives nationales de Tunisie, à la Maison des Bibliothèques et des Archives et à l'agence des Pyramides (*al-Ahram*) en Egypte, à la Bibliothèque nationale et Archives d'Irak, aux Archives nationales d'Algérie, aux Archives de Turquie et aux Archives

19 Annuaire des institutions gouvernementales du Yémen, <http://www.yemen-nic.info>, consulté le 20 juin 2014.

20 Danièle Neirinck, Rapport de la mission au Yémen, 3 mai 1994 Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20030318/72.13, dossier du CIA, Yémen (1950-1993).

21 Premier ministre, Décision n°19 de création des branches du CNA, 18 janvier 2004, dossier la branche de Seyoun, CNA, Sanaa.

nationales britanniques à Londres, dans les spécialités des archives, de l'informatique, de l'informatisation, du microfilm et de la restauration des documents originaux²².

Le CNA a organisé dix-huit formations dans les pays arabes. Cent quatre-vingt-treize archivistes du CNA et vingt-neuf institutions gouvernementales ont bénéficié de ces stages, la majorité en Tunisie et en Algérie. Certains archivistes ont participé deux fois à la même formation.

Au total le CNA a choisi dix-sept archivistes pour la formation de moyenne durée, suivre quatre formations sur la restauration des documents, cinq formations sur l'organisation des archives et une formation sur la gestion et l'informatisation des archives. Une seule formation a été consacrée à la gestion des archives numériques.

Au total sur neuf fonctionnaires du CNA qui ont bénéficié de formation de longue et qualifiante, un seul a obtenu plusieurs diplômes (maîtrise et doctorat), trois ont eu leur master et un le doctorat ; les docteurs sont revenus au CNA et ont été nommés directeur général et directeur au CNA ; les quatre diplômés de maîtrise ont été nommés chefs de services. Leur qualification leur a donc permis d'avoir de meilleurs emplois.

Le CNA a rencontré des problèmes tels que le désordre des archives. Pour le résoudre, il a développé un corpus méthodologique pour sensibiliser les hauts responsables des institutions à l'importance des archives grâce à des colloques et des séminaires pour la mise en place de systèmes d'archivage dans les ministères et les institutions, des formations d'archivistes à la gestion des documents d'archives et au stockage des archives intermédiaires, au classement et à la description et aux services aux utilisateurs.

Le CNA a aussi fait plusieurs campagnes de sensibilisation sur les archives en organisant des séminaires et des colloques pour les hautes directions dans les institutions, ainsi que des visites pour étudier les expériences des archives en France, en Tunisie et en Algérie.

Pour sensibiliser les hauts dirigeants de l'État et le public yéménite à l'importance d'organiser les archives pour la mémoire, le CNA a organisé plusieurs séminaires et colloques et expositions nationales et internationales.

5.3. Création d'une formation archivistique à l'université

Il est devenu nécessaire et urgent de créer une institution académique pour l'enseignement de l'archivistique, en particulier devant l'augmentation des archives et de l'information en raison de l'évolution et de l'expansion de l'administration au Yémen, et de souligner l'importance du recrutement de diplômés dans le domaine de la bibliothéconomie, des sciences de l'information et de l'archivistique pour travailler dans les centres de documentation, les bibliothèques et les archives.

²² CNA, Rapports sur les formations organisées au CNA, 1993-20012, dossier des formations nationales et étrangères (1-16), CNA, Sanaa.

Le CNA devait préparer le recrutement d'archivistes à long terme, en organisant dans le cadre de l'université des cours ou conférences. Les étudiants concernés seraient par ordre de priorité les étudiants en Histoire, en Sciences politiques, en Droit et en Sciences de l'information et des bibliothèques. Même si aucun recrutement ne pouvait suivre, une bonne information serait ainsi donnée aux futurs cadres du pays. La formation se ferait en liaison avec le CNA, le PNUD, l'Institut Supérieur de Documentation (Tunis) et le volontaire des Nations-Unies au CNA.

Jusqu'en 1994, il n'existait pas de département de bibliothèques et sciences de l'information au Yémen. Le département des bibliothèques et sciences de l'information de la faculté des lettres de l'université de Sanaa a été créé en 1994 et l'enseignement a été ouvert pour l'année universitaire 1994-1995. L'objectif était de fournir les spécialistes manquant dans le domaine des bibliothèques et sciences de l'information, notamment dans les différents organes d'État et les universités publiques et privées.

Les spécialités envisagées étaient la gestion des bibliothèques universitaires, nationales, publiques ; la formation d'archivistes-documentalistes selon les règles internationales ; la formation de spécialistes pour tous les services des archives d'État, pour l'inventaire, l'indexation, la restauration des manuscrits et des documents et l'utilisation des nouvelles technologies pour leur application aux bibliothèques, et aux centres de documentation et d'archives et d'information. Le but était l'amélioration du niveau des fonctionnaires des différents types de bibliothèques et des services d'archives par des formations et des stages.

En 1994, le directeur du CNA a organisé une réunion avec Rūfah Ḥasan al-Sharqī, la directrice du département de journalisme de l'université de Sanaa et le Dr. al-Ḥaddād, professeur de documentation au département des bibliothèques et sciences de l'information.

Cette réunion avait pour objet de définir les principes d'un projet de création à l'université de Sanaa à moyen terme (1996), un institut de formation en bibliothéconomie/ documentation/ archivistique assez semblable dans ses principes à l'Institut supérieur de Documentation de Tunis : formation en 4 ans, constituée d'un tronc commun pour les deux premières années, suivie d'une spécialisation en deux ans, dont l'archivistique constituerait l'une des options²³. Le département n'avait cependant pas de professeurs d'archivistique yéménites et n'avait pas non plus le budget pour inviter des professeurs étrangers. Ce projet a donc fait long feu.

Par ailleurs, le département a consacré à partir de 1998 des cours et des formations spécifiques au niveau de la maîtrise dans le domaine des archives, dont les plus importants sont la diplomatique, l'indexation et la description, le classement, les instruments de recherche, les manuscrits, les services de l'information (communication, prêt, inventaire, reprographie), la bibliographie, la restauration de documents et les

23 Blandine Blukacz-Louisfert, Rapport d'activités : décembre 1993-janvier 1994, 29 jan. 1993, Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20060380/25, dossier Direction des Archives de France, République du Yémen (1991-1997).

publications officielles, les sciences de l'information²⁴, les documents officiels, la recherche d'information, le système d'information²⁵.

Pendant l'année 2005, le CNA a relancé une nouvelle fois les universités et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour intégrer la formation archivistique au sein de la formation en bibliothéconomie et sciences de l'information. Malheureusement l'université de Sanaa n'avait pas de budget suffisant pour engager de nouveaux professeurs compétents dans le domaine des archives et de l'insuffisance du budget et de l'absence d'intérêt de la part du doyen de l'Université²⁶.

Du 5 mars au 5 avril 2009, le département bibliothèques et sciences de l'information a organisé un séminaire sur la réorganisation du département et des cours. Le CNA qui participait aux débats a proposé de le diviser en trois sections : la section des archives, la section des manuscrits et la section des bibliothèques et sciences de l'information, ce qui impliquait l'ouverture de deux nouvelles sections²⁷.

De son côté le doyen de la faculté des lettres a indiqué que les sections ouvriraient pour l'année universitaire 2011-2012, si l'université de Sanaa adoptait les mesures nécessaires pour créer les deux sections avec la coopération des autres institutions. La création de ces sections répondait à un besoin du marché du travail²⁸. Le CNA était prêt à aider la nouvelle section des archives en favorisant l'inscription des étudiants, à condition d'en avoir les moyens financiers²⁹.

Mais le projet a échoué à créer un département des archives au sein du département des bibliothèques et des sciences de l'information de l'Université de Sanaa pour les mêmes raisons.

En septembre 2013, le directeur du département des bibliothèques et sciences de l'information a expliqué qu'il rencontrait des difficultés pour ouvrir une section universitaire dans le domaine des archives, en raison du nombre insuffisant de professeurs (deux professeurs habilités à diriger des recherches, deux maîtres de conférences et quatre assistants) pour former sept cents étudiants. D'autre part un atelier informatique manquait. À cela s'ajoutait le peu d'intérêt manifesté par la faculté des

24 Les sciences de l'information étudient les caractéristiques de l'information, les méthodes de recherche, de traitement, d'archivage et de communication de l'information pour en faciliter l'accès et l'utilisation, telles que les bases de données, moteurs de recherche, site web.

25 Département des bibliothèques et des sciences de l'information, *La formation des bibliothèques et des sciences de l'information*, septembre 2013, Université de Sanaa, Sanaa.

26 Fu'ād al-Shāmī, Adaptation de la formation archivistique aux universités, 14 octobre 2005, dossier Université de Sanaa (6-22), CNA, Sanaa.

27 Séminaire du département des bibliothèques et sciences de l'information, 5 avril 2009, dossier l'Université de la Sanaa (6-22), CNA, Sanaa.

28 Lettre de Fu'ād al-Shāmī, directeur général des affaires juridiques au directeur du CNA, « Rapport du séminaire du département des bibliothèques et sciences de l'information », 6 avril 2009, dossier Université de Sanaa (6-22), CNA, Sanaa.

29 Réponse du directeur du CNA à la lettre de Fu'ād al-Shāmī, « Séminaire du département des bibliothèques et sciences de l'information », 6 avril 2009, dossier Université de Sanaa (6-22), CNA, Sanaa.

lettres et la présidence de l'université de Sanaa³⁰. Depuis la crise politique au Yémen en 2011, l'État a suspendu totalement le nouveau projet.

6. Organiser les archives courantes et intermédiaires dans les institutions gouvernementales :

6.1. Les archives des institutions centrales :

Les archives des institutions ont connu les vicissitudes des déménagements consécutifs aux créations, mélanges et reconstitutions, et elles ont la plupart du temps été dispersées en l'absence d'une volonté de préservation et d'une prise de conscience de leur intérêt. Les quelques institutions qui se sont occupées de la conservation de leurs archives sont le Bureau du président de la République, l'Organisation centrale de contrôle et d'audit, et le Ministère de l'administration locale.

Jusqu'en 1995, il n'existait aucun plan qui permette d'aider les ministères et les institutions gouvernementales. Il n'y avait aucune enquête permettant de déterminer la quantité d'archives existant dans ces institutions. Une étape importante de la modernisation des archives par le CNA a été l'audit de 1998 sur les services de l'État mené par le ministère de la Fonction publique. Le CNA a aussi réalisé plusieurs enquêtes de terrain sur les archives des ministères et des institutions gouvernementales et mis en place un système d'archives courantes et intermédiaires.

au



Figure 3 :

Les
archives
avant
versement
CNA³¹

³⁰ Entretien avec ‘Abd Allāh al-Faḍlī, directeur du département des bibliothèques et sciences de l'information, 19 septembre 2013, Sanaa.

³¹ CNA, les archives en vrac du Ministère des finances, CNA, 1993, CNA, Sanaa.

Le résultat a été le constat que les institutions conservent une grande quantité d'archives administratives et que l'organisation des archives de certains ministères et institutions était défectueuse. Comme nous l'avons souligné, la problématique de l'archivage est alors présentée comme un enjeu majeur pour la modernisation de l'Etat.

De nombreux responsables dans les ministères et les institutions gouvernementales ont pris encore des décisions aléatoires en ne prenant pas le soin de se reporter aux documents et aux archives qui auraient permis d'éclairer leurs décisions. Cela explique que la plupart des décisions administratives aléatoires auront un effet négatif à l'avenir.

Le CNA a créé le premier comité des archives dans les institutions par la décision du directeur n° 4 de 1998 relative à l'organisation de l'enquête sur le terrain, et des comités de surveillance ont été mis en place dans les institutions gouvernementales³².

Ensuite, l'article 15 de la loi sur les archives de 2002 a obligé les institutions gouvernementales à établir un comité principal permanent des archives et des groupes de travail, pour contrôler le classement, la conservation et l'évaluation des archives courantes et intermédiaires, proposer ce qui doit être détruit ou versé au CNA et préparer des bordereaux de versement et d'élimination des archives avec l'aide du CNA³³.

L'article 42 du décret n° 7 de 2005 d'application de la loi sur les archives de 2002, crée un comité principal permanent des archives dans chaque institution gouvernementale, appelé comité des archives³⁴ :

Ce comité est composé de personnes de haut niveau, spécialement le sous-secrétaire de l'institution qui peut prendre des décisions pour le développement des archives ; le responsable des finances et de l'administration peut fournir à la direction des archives les matériels nécessaires (rayonnage, boîtes d'archives, papeterie) et rémunérer le personnel qui a effectué des heures supplémentaires ; le responsable de l'informatique soutient le développement et la création de logiciels pour la gestion des documents et les responsables des affaires juridiques et du contrôle et de l'inspection donnent leur avis juridique sur la valeur administrative, fiscale, juridique, historique des documents, et leur versement au CNA.

Après l'enquête sur les archives dans les institutions gouvernementales menée par le CNA en 2005³⁵, vingt-quatre institutions gouvernementales ont nommé un comité principal des archives.

32 Décision du directeur du CNA n° 4 de l'année 1998 relative à l'organisation de l'enquête, et enquête sur le terrain, dossier des décisions du CNA, CNA, Sanaa.

33 La loi n° 22 de 2002 sur les archives, *Journal officiel*, 2002, CNA, Sanaa.

34 Décret n° 7 de 2005 d'application de la loi sur les archives n° 21 de 2002, *Journal officiel*, 2005, CNA, Sanaa.

En général, toutes les institutions gouvernementales ont un service d'archives, rattaché à la direction générale du secrétariat³⁶ et des archives, elle-même dépendante de la structure organisationnelle aux affaires administratives ; ce positionnement ne sert pas l'intérêt du service des archives, parce qu'il ne lui donne aucune sorte d'autorité administrative et juridique sur les autres directions et services dans l'institution³⁷.

L'analyse de la situation dans les institutions administratives examinées par le ministère de la Fonction publique en 1998³⁸, et les résultats de l'enquête sur les archives réalisée par le CNA en 2002 et 2005, ont montré le bas niveau des archives dans l'organigramme dans la plupart des ministères et des institutions gouvernementales.

Pour y remédier, le CNA a coordonné, en 2007, avec le ministère de la fonction publique³⁹ le projet de modernisation de la fonction publique qui visait à restructurer et organiser les ministères et les institutions gouvernementales, en créant une direction générale ou sous-direction des archives dans l'organigramme de chaque institution. Dans les institutions réorganisées, les missions et les tâches sont déterminées en conformité avec les dispositions de la loi sur les archives de 2002 et du décret d'application de 2005.

Le CNA a joué un rôle dans la réorganisation des ministères et institutions à partir de 2005 pour élever le niveau des archives dans l'organigramme, mais ce travail n'a pas été mené dans toutes les institutions gouvernementales.

Le CNA a obtenu plusieurs succès, notamment dans l'organisation des archives en vrac dans des institutions par l'établissement du plan de classement, de tri, d'évaluation,

35 Pour plus de détails voir le chapitre 3, 3.5.1. Enquête sur les archives dans les institutions gouvernementales.

36 La définition du secrétariat : ce service gère les correspondances et les lettres envoyées et reçues des bureaux. Il assiste les responsables et les directeurs dans la réalisation de leurs travaux: planning, rendez-vous, accueil des visiteurs et saisie et présentation des documents (courriers et/ou rapports), aussi de conserver les documents et les dossiers. Naẓmī Zakī Shihādah et Rāshid Awdah, al-Sikritārīyah al-Mutakhaṣṣaṣah [secrétariats spécialisés par domaine], Amman, Dār Yāfā al-Ilmīyah lil-Nashr wa-al-Tawzī, 2001, p. 15.

37 Moncef Fakhfakh et Rabii el-Bannouri, Rapport de mission sur les archives de la République du Yémen, 20 juillet 1993, dossier des relations avec les Archives nationales de Tunisie (3-7), CNA, Sanaa.

38 Tāhā al-Hamdānī, «Al-adwār al-hālīyah wa-al-mustaqbalīyah li-wizārat al-khidmah al-madanīyah wa-al-ta'mīnāt fī Majāl al-Tawthīq wa-al-Ma'lūmāt li-taṭbīq al-sultāh al-maḥallīyah [les rôles actuels et futurs du ministère de la Fonction publique dans le domaine de l'archivage et de l'information pour mettre en œuvre le système des autorités locales] », Actes du colloque « L'organisation des archives dans les gouvernorats pour servir la centralisation administrative et financière », Sanaa, CNA, 2005. Non publié.

39 En 1997, le gouvernement du Yémen, avec l'aide de la Banque mondiale, a conçu le programme de modernisation de la fonction publique, qui était considéré comme le fondement et le premier élément de cette stratégie de réforme à plus long terme. Les objectifs spécifiques étaient de donner la capacité aux institutions pour un déploiement efficace des ressources humaines et financières du gouvernement du Yémen et pour accroître l'efficacité globale de la fonction publique. Le deuxième pilier de la réforme se concentre sur la nécessité d'améliorer la qualité et l'efficacité des services spécifiques fournis par les institutions gouvernementales. En 2007, a commencé la deuxième étape qui vise à : rationaliser les structures organisationnelles ; simplifier les processus opérationnels (flux de travail, politiques, procédures, prise de décision, besoins en personnel) ; et mettre en place des systèmes d'information de base.

de description des archives. Le CNA a aussi fourni son aide pour les équipements nécessaires pour organiser les archives, et obtenu les droits à des rémunérations pour les archivistes par le biais du comité principal permanent des archives. Mais, faute d'espace, le CNA ne peut conserver toutes les archives de l'État. Comme nous l'avons montré, il s'est trouvé lui-même limité par le manque de moyens financiers, techniques et humains. Le CNA a néanmoins entrepris une action importante de sauvegarde de la mémoire et du patrimoine de l'État.

Figure 4 : Les archives conservées à la direction du secrétariat et des archives dans un institution gouvernementales



Le CNA a rencontré des problèmes dans quelques institutions qui ne pouvaient pas acheter les équipements ni payer les primes des archivistes. Quelques directeurs n'étaient pas intéressés par la coopération avec le CNA, parce qu'ils avaient peur que les fonctionnaires du CNA fouillent dans les documents.

6.2. Décentralisation des archives (Branches du CNA) :

En 1998, le CNA a commencé la déconcentration des archives et il a envoyé des missions à Aden et Hadramaout pour créer des branches. Elles ont été créées en 2004 par un décret du Premier ministre. Le rôle de ces branches est de conserver les archives

des gouvernorats. Le travail des branches est resté limité faute de moyens. En 2014, les bureaux de la branche de Seyoun ont été touchés par l'incendie quand les hommes d'Al-Qaïda ont attaqué le sous-gouvernorat.

En 2005, la branche du CNA d'Aden s'est installée dans l'ancien siège du Trésor public, et en 2008, la réhabilitation du bâtiment a commencé, comme nous l'avons précisé dans le chapitre 4. Mais le travail n'a été achevé complètement qu'en 2014 et la branche n'a donc pas reçu une grande quantité d'archives. Une partie du bâtiment a été détruite par les bombardements de la coalition militaire arabe conduite par l'Arabie saoudite en 2015.

Ces branches ont rencontré plusieurs difficultés comme le manque d'équipements pour la conservation et le manque de budget pour engager des fonctionnaires. Elles ont aussi été contraintes par le fait qu'elles ne pouvaient pas prendre de décisions sans en référer au CNA même pour les visas de destruction des documents qui étaient validés par le comité de l'institution et le représentant de la branche du CNA. À Aden il y a d'autres centres qui ont conservé des archives historiques comme le Centre yéménite d'Études et de Recherches, la bibliothèque nationale d'Aden et l'université d'Aden et qui ont refusé de verser leurs archives.

7. Les nouvelles technologies :

Le CNA a commencé à utiliser les nouvelles technologies avec des ordinateurs en 1998 et le logiciel CDS/ISIS créé par l'UNESCO. Mais il a échoué à les utiliser pour les archives et il a élaboré une base de données au moyen de logiciels bureautiques (Microsoft Access ou Excel et Word).

En 2005, le Fonds social de développement yéménite (FSDY) a chargé un ingénieur de la programmation d'une base de données au moyen du langage Oracle, mais il n'a pas réussi à répondre aux besoins de l'informatisation des archives par manque de personnel qualifié dans ce domaine.

Comme nous l'avons souligné, il n'y eut ni politique unifiée ni organisation globale pour répondre aux enjeux fondamentaux de l'administration et de l'archivage numérique pour les documents papier et les documents natifs numériques produits par les institutions. En l'absence de sécurité juridique et de bonne gouvernance, il faut que l'État regroupe les investissements budgétaires et humains, en partenariat avec le CNA et les ministères parce que les outils pour l'archivage intermédiaire et l'archivage définitif sont chers à développer et à maintenir à long terme.

8. Les locaux du CNA et le projet de bâtiment d'archives :

Le Bureau de la présidence de la République a donné au CNA le sous-sol d'un bâtiment depuis sa création en 1991 pour organiser les archives ; comme le CNA n'a pas encore construit un bâtiment spécial jusqu'aujourd'hui, il a en outre loué un bâtiment pour permettre aux experts de former les archivistes des institutions gouvernementales et pour recevoir les archives versées par les ministères et les institutions.

Le CNA a réalisé un premier plan de bâtiment en 1992 avec un architecte français mais la construction n'a pas eu lieu en raison de l'absence de terrain disponible avant 2002. Au bout de dix ans en 2011, le CNA a achevé l'étude du bâtiment avec le groupe technique du Yémen et la société GENCO de Corée avec une collaboration les Archives de France et les Archives fédérales Allemagne. Cette étude a réalisé l'architecture, les structures, la construction mécanique, l'aménagement électrique, la détection incendie, les dispositifs coupe-feu et les revêtements des sols et des murs. Il a réservé des espaces dans le nouveau bâtiment pour des archives papier et les archives audiovisuelles. Mais le projet n'a pas pu avancer et aucun bâtiment n'a été entrepris à cause de la crise qui a commencé en 2011 et de la guerre depuis 2015.

4. La conclusion :

L'enquête que nous avons menée révèle que les archives yéménites sont encore partagées de nos jours entre différentes administrations. L'absence de versement général en rend l'étude difficile et pénible. Au regard de cette situation, il apparaît clairement qu'aucune gouvernance électronique n'existe jusqu'à maintenant qui permettrait d'organiser la gestion des archives papier ou numériques au niveau de l'archivage intermédiaire et de l'archivage définitif au CNA. Il faut donc un opérateur national pour établir un système d'information interministériel avec le CNA et ce système devra prendre en compte les archives numériques produites par les institutions gouvernementales. Les projets de plates-formes d'archivage papier et électronique adaptées pour les administrations de l'État n'ont pas encore abouti.

Le Yémen a rencontré plusieurs difficultés pour mettre en place un système d'archivage national, construire un nouveau bâtiment pour le CNA, élaborer le système d'informatisation des archives, créer un budget spécial dans les institutions pour les archives, le recrutement des archivistes, etc.

Après 2009, le CNA a connu plusieurs crises qui ont interrompu son développement. Nous avons rappelé plusieurs difficultés qui ont aggravé ces crises :

- le budget opérationnel a été réduit à partir de 2009 chaque année dans des proportions différentes jusqu'à un arrêt presque complet au cours des deux dernières années ;

- les matériels pour le microfilmage et la restauration des documents manquent parce qu'ils ne sont pas disponibles sur le marché local et que le pays n'a pas de monnaie forte pour les acheter sur le marché extérieur ;
- la formation interne et externe du personnel du CNA et des archivistes des institutions gouvernementales a été interrompue en raison des réductions budgétaires, ce qui a conduit certains membres du personnel à partir dans d'autres institutions gouvernementales ;
- la tentative du CNA d'installer un système d'informatisation des archives a échoué parce que les équipements et le logiciel n'ont pas été renouvelés ;
- malgré l'attribution d'un terrain et l'achèvement des plans et des études pour le projet de bâtiment du CNA, le manque de disponibilité des fonds en provenance du budget de l'Etat ou des pays donateurs, a conduit à un retard dans la mise en œuvre;
- le siège actuel du CNA est réparti en deux implantations, au bureau du Président de la République d'une part et avenue « Soixante » d'autre part, ce qui est inadapté pour le travail administratif, la restauration et la conservation de documents historiques ;
- l'inachèvement des règlements et des instructions archivistiques, notamment des tableaux de gestion et des plans de classement pour les documents communs aux institutions gouvernementales, a retardé l'établissement du tableau de gestion et plan de classement de chaque institution.

Les événements survenus au Yémen depuis 2011, avec la guerre interne et l'agression étrangère depuis 2015, ont malheureusement tari les principales sources de financement de l'État, fragilisant certains projets en cours, détruisant une partie des fonds et des bâtiments, et entraînant une paralysie complète du CNA.

Bibliographie

SOURCES IMPRIMEES

- **Législation et réglementation yéménites**

- Constitution de la République du Yémen du 16 mai 1991 modifiée par référendum le 20 février 2001.
- Constitution de la République du Yémen ratifiée par le peuple en mai 1991.
- Décision du directeur du CNA n° 4 de l'année 1998 relative à l'organisation de l'enquête, et enquête sur le terrain, dossier des décisions du CNA, CNA, Sanaa.
- Décision du Premier ministre n°19 de création des branches du CNA, 18 janvier 2004, dossier la branche de Seyoun, CNA, Sanaa.
- Décret n° 7 de 2005 d'application de la loi sur les archives n° 21 de 2002, *Journal officiel*, 2005, CNA, Sanaa.
- Décret présidentiel n° 22 de 1984 relatif à la création du Comité des archives
- Décret présidentiel n° 25 de 1991 relatif à la création du Centre national des archives (CNA).
- Décret présidentiel, Archives du CNA, dossier 1-2, le décret de création du CNA et ses modifications, CNA, Sanaa.
- La loi n° 22 de 2002 sur les archives, *Journal officiel*, 2002, CNA, Sanaa.
- Loi n° 22 de 2002 sur les archives.
- Organisation centrale des Statistiques, *Livre de statistiques 2010*, Sanaa, 2011.

- **Livre**

- 'ABAḏH (Faruḓ), *Al-hukm Al'uthmanī fī al-Yaman 1872 -1918* [Le règne ottoman au Yémen entre 1872 et 1918], Le Caire, al-Hay'at al-Miṣriyya al-'Āmma li-l-Kitāb, 1986.
- AITCHISON, C. U. (Charles Umpherston), *A Collection of Treaties, Engagements and Sanads : Relating to India and Neighbouring Countries*, Volume XI: Aden and the South Western Coast of Arabia, the Arab Principalities in the Persian Gulf, Muscat (Oman), Baluchistan and the North-West Frontier Province Hardcover, Delhi, Manager of publication, 1933.
- AL-'AMRĪ, Ḥusayn, *Yamānīyāt fīt-tārīkh wa ath-thaqāfa wa as-sīyāsa* [Chroniques yéménites, histoire, culture et politique). Damas- Beyrouth, Dār al-Fikr al-Mu`āsir, 1996.
- AL-'ARĀSĪ (Shaftīqah 'Abd Allāh), *al-Siyāsah al-Barīṭānīyāfī fī Musta'marat 'Adan wa-maḥmīyātihā 1937-1945* [la politique britannique dans la colonie d'Aden et protectorats, 1937-1945], Aden, Jāmi'at 'Adan, 2004.
- AL-ERYANI, 'Abdulrahman), *Mudhakkirāt al-Raīs 'Abdulrahman al-Eryani* [Mémoires du président], Vol. 1, 1910-1962, Le Caire, al-Hayah al-Miṣriyah al-Āmmah lil-Kitāb , 2013.

- AL-HADDĀD, Muḥammad Yaḥyā, *al-tārīkh al-‘āmm lil-Yaman* [Histoire générale du Yémen], Beyrouth , Manchou’raat Al Madina, 1986.
- ABU-AL-RIDJAL, ‘Alī, “ Al-wathā’iq al-yamaniyya wa al-‘arabiyya fī al-arshīf al-turkī wa tajrubat al-Yaman fī al-husūl ‘alā al-wathā’iq” [Les documents yéménites et arabes dans les archives turques et l’expérience du Yémen dans l’obtention de ces documents], *ARABICA* [Riyad], n° 22, 2004, p. 75-87.
- Annuaire des institutions gouvernementales du Yémen, <http://www.yemen-nic.info>, consulté le 20 juin 2014.
- Fu’ād al-Shāmī, Adaptation de la formation archivistique aux universités, 14 octobre 2005, dossier Université de Sanaa (6-22), CNA, Sanaa.
- MINISTÈRE DES FINANCES, *Rapport annuel sur la réalisation du projet de modernisation de l’exercice 2011*, Sanaa, Ministère des finances, 2011.
- Nazmī Zakī Shihādah et Rāshid Awdah, *al-Sikritārīyah al-Mutakhaṣṣaṣah* [secrétariats spécialisés par domaine], Amman, Dār Yāfā al-Ilmīyah lil-Nashr wa-al-Tawzī, 2001.
- Ryckmans , Jacques et ‘Abd Allāh, Yūsuf Muḥammad, *Textes du Yémen antique inscrits sur bois*, Louvain-la-Neuve, Institut Orientaliste de Louvain, 1994.
- Ṭāhā al-Hamdānī, «Al-adwār al-ḥālīyah wa-al-mustaqbalīyah li-wizārat al-khidmah al-madanīyah wa-al-ta’mīnāt fī Majāl al-Tawthīq wa-al-Ma’lūmāt li-taṭbīq al-sulṭah al-maḥallīyah [les rôles actuels et futurs du ministère de la Fonction publique dans le domaine de l’archivage et de l’information pour mettre en œuvre le système des autorités locales] », Actes du colloque « L’organisation des archives dans les gouvernorats pour servir la centralisation administrative et financière », Sanaa, CNA, 2005. Non publié.

- **Les archives:**
 - AL-SHĀMĪ, Fu’ād, Adaptation de la formation archivistique aux universités, 14 octobre 2005, dossier Université de Sanaa (6-22), CNA, Sanaa.
 - BLUKACZ-LOUISFERT, Blandine , Rapport d’activités : décembre 1993-janvier 1994, 29 jan. 1993, Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20060380/25, dossier Direction des Archives de France, République du Yémen (1991-1997).
 - CNA, Évaluer le plan quinquennal de 2005- 2010, décembre 2010, dossier Plan quinquennal (1-9), CNA, Sanaa.
 - CNA, les archives en vrac du Ministère des finances, CNA, 1993, CNA, Sanaa.
 - CNA, Rapports sur les formations organisées au CNA, 1993-20012, dossier des formations nationales et étrangères (1-16), CNA, Sanaa.
 - DE FORTANIER, Arnaud Ramière, Les archives de la République arabe du Yémen : rapport de mission Sanaa, 1989, CNA, Sanaa.

- Département des bibliothèques et des sciences de l'information, *La formation des bibliothèques et des sciences de l'information*, septembre 2013, Université de Sanaa, Sanaa.
- Direction des Archives du CNA, les fonds des archives, 2009, dossier plan annuel (1-10), CNA, Sanaa.
- Direction des ressources humaines du CNA, bulletin de salaire des fonctionnaires, octobre 2010, dossier gestion des ressources humaines (2-1/3), CNA, Sanaa.
- Direction des ressources humaines du CNA, Liste de fonctionnaires en 2014, juin 2014, dossier gestion des ressources humaines (2-1/3), CNA, Sanaa.
- Direction des ressources humaines du CNA, Liste de fonctionnaires en 2014, juin 2014, dossier gestion des ressources humaines (2-1/3), CNA, Sanaa.
- FAKHFAKH, Moncef et EL-BANNOURI, Rabii , Rapport de mission sur les archives de la République du Yémen, 20 juillet 1993, dossier des relations avec les Archives nationales de Tunisie (3-7), CNA, Sanaa.
- FU'ĀD AL-SHĀMĪ, directeur général des affaires juridiques au directeur du CNA, « Rapport du séminaire du département des bibliothèques et sciences de l'information », 6 avril 2009, dossier Université de Sanaa (6-22), CNA, Sanaa.
- KECSKEMETI, Charles, *Archives du Yémen*, 10 juil. 1992 Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20030318/72.13, dossier du CIA, Yémen (1950-1993).
- NEIRINCK, Danièle, Rapport de la mission au Yémen, 3 mai 1994 Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20030318/72.13, dossier du CIA, Yémen (1950-1993).
- *Project Document of the Government of the Republic of Yemen, Strengthening of the National Archives*, 10 janv. 1992, Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20030318/72.13, dossier du CIA, Yémen (1950-1993).
- *Project of the government of the Republic of Yemen: project document*, 10 janvier 1992, Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20030318/72.13, dossier du CIA, Yémen (1950-1993).
- Réponse du directeur du CNA à la lettre de Fu'ād al-Shāmī, « Séminaire du département des bibliothèques et sciences de l'information », 6 avril 2009, dossier Université de Sanaa (6-22), CNA, Sanaa.
- Séminaire du département des bibliothèques et sciences de l'information, 5 avril 2009, dossier l'Université de la Sanaa (6-22), CNA, Sanaa.

Entretiens et questionnaires réalisés par Mohammed Tawaf

- ABU-AL-RIDJAL, 'Alī, directeur du CNA, Entretien, 11 août 2016, Sanaa.

- ABU-AL-RIDJAL, 'Alī, directeur du CNA, Entretien, 11 mai 2013, Sanaa.
- AḤMAD, Murshid Shamsān, directeur de la branche du Centre Yéménite d'Études et de Recherche, Entretien, 15 avril 2014, Aden.
- AL-'AMRĪ, Khālīd, directeur général des archives courantes et intermédiaires, Réponse au questionnaire sur l'analyse des besoins et la situation actuelle du CNA, 27 oct. 2012, Sanaa.
- AL-FADLĪ, 'Abd Allāh, directeur du département des bibliothèques et sciences de l'information, 19 septembre 2013, Sanaa.
- AL-SHĀMĪ, Fu'ād 'Abd al-Wahhāb, directeur général des Affaires juridique, Réponse au questionnaire sur l'analyse des besoins et la situation actuelle du CNA, 20 oct. 2012, Sanaa.
- AL-'UMARĪ, 'Abd Allā), directeur général des archives au CNA, Entretien, 15 mai 2013, Sanaa.
- Fonctionnaire du CNA, Réponse au questionnaire sur l'analyse des besoins et la situation actuelle du CNA, oct. 2012, Sanaa.
- ṬAWĀF, 'Alī, directeur adjoint du CNA, Entretien, 10 août 2016, Sanaa.
- ṬAWĀF, 'Alī, directeur adjoint du CNA, Entretien, 8 octobre 2013, Sanaa.